

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION DE VOITURES FABRIQUÉES EN UNION SOVIÉTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une affaire urgente. Puisque le gouvernement libéral poursuit sa politique de harcèlement à l'égard des importateurs de voitures japonaises de la côte ouest, mettant ainsi en péril l'emploi des importateurs, des camionneurs, des débardeurs, des concessionnaires et des vendeurs de voitures, sous prétexte de protéger les emplois des travailleurs de l'automobile des provinces centrales du Canada, je propose, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que le ministre d'État (Commerce international) expose à la Chambre pourquoi les voitures Lada, fabriquées en Union soviétique, semblent entrer sans aucune difficulté au Canada, même s'il s'agit peut-être de dumping, au détriment des emplois de Canadiens dans les provinces du centre.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON PROPOSE DE DÉCLARER LUNDI JOUR DE CONGÉ PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, lundi prochain, c'est la fête de la Colombie-Britannique et c'est également un jour férié en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans les territoires du Nord-Ouest. Aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Que la Chambre déclare lundi jour de congé parlementaire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

LA DISPOSITION RELATIVE AU PERSONNEL DES DÉPUTÉS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'ai une motion à proposer en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le bill C-124 dont la Chambre est saisie propose de réduire les traitements du personnel des députés, qu'il rallie l'appui des libéraux et des conservateurs, et que ce groupe d'employés n'ont pas droit à la négociation collective et n'ont aucune sécurité d'emploi, et que la plupart d'entre eux sont déjà mal rétribués, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Questions orales

Que la Chambre blâme le gouvernement et l'opposition conservatrice d'appuyer ce bill manifestement vindicatif et exige que le gouvernement supprime cette disposition du bill C-124.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LA SOCIÉTÉ DE CAMIONNAGE MAISLIN—LA DÉCISION CONCERNANT LE PRÊT DU GOUVERNEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La compagnie de camionnage Maislin éprouve des difficultés parce qu'une administration médiocre a commis l'erreur d'acheter des compagnies aux États-Unis à cause de la déréglementation et elle continuera à subir des déficits. Il y a environ 67,000 emplois dans le camionnage en Ontario et au Québec. Les fonds fédéraux ne feront rien pour augmenter le nombre de ces emplois ni pour augmenter le PNB, mais ils susciteront de l'animosité aux États-Unis où on est en train de rédiger un projet de loi pour éviter d'autres prises en charge. À la lumière de ces faits, le ministre des Transports est-il disposé à annoncer si le cabinet a approuvé un prêt important à ses amis libéraux de Maislin et si tel est le cas quelles en sont les modalités?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous avons discuté avec Maislin les principes régissant une offre de garantie de prêt—mais non un prêt—en vue d'aider la compagnie à se réorganiser pourvu qu'elle accepte certaines conditions y compris la participation au programme relatif aux directives sur les restrictions à 6 et 5 p. 100. Quand la question sera réglée, je m'empresserai de vous faire connaître le résultat.

M. Ellis: La garantie dont nous parlons coûtera au moins cinq fois plus par emploi que celles qui ont été accordées à Massey et à Chrysler. Personne n'a vu d'état financier de Maislin depuis au moins 18 mois.

L'AIDE AUX AUTRES SOCIÉTÉS DE CAMIONNAGE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, le ministre est-il maintenant ouvert aux propositions des sociétés de camionnage d'autres parties du Canada? Je peux lui assurer que ce montant d'argent garantirait au moins 7,000 emplois au sein d'autres sociétés de camionnage bien administrées de l'est du pays, qui voudraient peut-être acquérir Maislin sur le marché libre, mais n'ont pas l'influence politique des Bronfman et autres amis des libéraux à Montréal.